

	Sécurité sociale incluse sauf forfait	
	IM100	BONUS INCLUS
SOINS COURANTS		
Consultations, Visites, Généralistes, Spécialistes DPTAM / NON DPTAM ^[2]	100% / 100%	3 ^e année : 110%*
Auxiliaires médicaux : infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, masseurs-kinésithérapeutes	100%	
Radiologie, actes de spécialité, de chirurgie, actes techniques médicaux DPTAM / NON DPTAM ^[2]	100% / 100%	
Analyses et examens de laboratoire	100%	
PHARMACIE		
Médicaments remboursés à 65% et 30%	100%	
Médicaments remboursés à 15%	non	
HOSPITALISATION CHIRURGICALE, MÉDICALE, AMBULATOIRE ET MATERNITÉ^[1]		
Honoraires secteur conventionné DPTAM / NON DPTAM ^[2]	100% / 100%	
Frais de séjour secteur conventionné	100%	
Honoraires secteur non conventionné	100%	
Frais de séjour secteur non conventionné	100%	
FJH dans les établissements hospitaliers	illimité	
Chambre particulière (par jour) ou forfait ambulatoire - Limitation durée : hospitalisation médicale /soins de suite/psychiatrie	non	2 ^e année : 10 €
Frais accompagnant (par jour) - Limitation : âge / durée	non	
Forfait de 18€ non pris en charge par le RO	FR	
Transport	100%	
OPTIQUE (VOIR GRILLE OPTIQUE DANS LE RÈGLEMENT MUTUALISTE)		
Un équipement (monture + 2 verres) tous les 2 ans, sauf pour les mineurs (moins de 18 ans) ou en cas d'évolution de la vue (1 an). La période de 2 ans s'apprécie à compter de la date de souscription du contrat. Les forfaits optiques incluent le ticket modérateur.		
Monture + 2 verres simples	50 €	1 ^{re} année 60 €** 5 ^e année 80 €**
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe ou très complexe	125 €	1 ^{re} année 135 €** 5 ^e année 155 €**
Monture + 2 verres complexes ou très complexes	200 €	1 ^{re} année 210 €** 5 ^e année 230 €**
Lentilles remboursées ou non (forfait max/an/bénéficiaire)	-	
Chirurgie réfractive	-	
DENTAIRE		
Soins dentaires, parodontologie	100%	
Inlay onlay, endodontie	100%	
Inlay Core	100%	
Prothèses dentaires remboursées par le RO	100%	
Prothèses dentaires non remboursées par le RO	-	4 ^e année : 50 € (hors parodontologie non remboursée)
Implantologie	-	
Parodontologie non remboursée	-	
Orthodontie remboursée par le RO	100%	
Plafond dentaire (hors soins) ^[3]	1 000 €	
APPAREILLAGE - PROTHÈSES		
Prothèses auditives (PAU) ^[4] dont piles, frais de réparation audioprothèses	100%	
Forfait prothèses auditives limité à 1 forfait pour 2 oreilles tous les 3 ans	-	
Autres prothèses (MAD, AAD, PIO, PEX, OPT) ^[4]	100%	
Petit appareillage, pansements, accessoires (PAN, AAR, MAC, ARO, GLU, DVO) ^[4]	100% + 33% du dépassement	
Grand appareillage (VEH, ORP, POC, PME, PII) ^[4]	100%	
Orthopédie (COR) ^[4]	100%	
CURES THERMALES PRISES EN CHARGE PAR LE RO		
Frais d'établissement et honoraires	100%	
Frais de transport et d'hébergement	100%	
PRÉVENTION		
Diététicien, ostéopathe, étio-pathe, homéopathe, acupuncteur, chiropracteur, pédicure ^[5]	40 € par an et par bénéficiaire	
Vaccins prescrits non remboursés		
Contraception		
Sevrage tabagique		
Examen de la densitométrie osseuse (tous les 3 ans)	100%	
Vaccin anti-grippe	FR	
Actes de prévention remboursés par le RO	100%	
SOINS INOPINÉS EFFECTUÉS À L'ÉTRANGER pris en charge par le RO	100%	
MATERNITÉ^[6]	6 mois de cotisations offertes pour le nouveau né	
OBSEQUES - ALLOCATION (Délai de stage de 9 mois)	-	
PARTICIPATION ACTIVITÉS SPORTIVES OU INTELLECTUELLES	35 € / an, limitée à 2 bénéficiaires par contrat	
Assistance	oui	
Tiers payant	oui	
Action sociale	oui	
Bilan retraite complet à partir de 55 ans ^[7]		Offert

*Le bonus est applicable uniquement pour les consultations de médecins généralistes et spécialistes signataires du DPTAM.

**Les bonus «Optique» 1^{re} et 5^e année ne se cumulent pas.

POUR MIEUX VOUS REMBOURSER, DES BONUS FIDÉLITÉ QUI :

- améliorent vos remboursements année après année
- se cumulent tout au long de votre contrat

CHAQUE ANNÉE PASSÉE À NOS CÔTÉS = UN NOUVEAU BONUS FIDÉLITÉ

(1) Hospitalisation : Les longs séjours (unités de soins pour long séjour) et les établissements médico-sociaux (maisons d'accueil spécialisées par exemple) sont exclus.

(2) Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.

(3) Au-delà du plafond dentaire, les prothèses sont remboursées à hauteur du Ticket Modérateur.

(4) Codes actes correspondant à ceux de la Sécurité sociale.

(5) Pour les actes effectués par un praticien titulaire d'un diplôme officiellement reconnu sanctionnant une formation spécifique à ces pratiques médicales.

(6) Uniquement si inscription de l'enfant dans les 3 mois suivant la naissance.

(7) Suivi et accompagnement sur une durée maximum de 2 ans, hors régimes spéciaux

RO = Régime Obligatoire - FR = Frais Réels

Les remboursements sont limités aux frais réels engagés. Dans le tableau des garanties, les prestations sont exprimées soit en pourcentage soit en forfait.

Les prestations exprimées en pourcentage s'appliquent à la base de remboursement fixée par la Sécurité sociale et incluent le remboursement du régime obligatoire à l'exception des honoraires en secteur non conventionné qui s'appliquent sur la base des tarifs d'autorité. La participation forfaitaire de 1€, les franchises médicales et les pénalités en cas de non-respect du parcours de soins coordonnés sont laissées à la charge du patient.

L'ensemble des forfaits est appliqué par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire.

Gratuité à partir du 3^e enfant.

Les cotisations sont fonction du régime d'assurance obligatoire, du département de résidence, de la composition familiale, de l'âge des bénéficiaires et la durée d'appartenance à la Mutuelle.

L'âge est déterminé par différence de millésime.

VOS AVANTAGES IDENTITÉS MUTUELLE

LA COTISATION GRATUITE à partir du 3^e enfant

LE TIERS PAYANT VIAMEDIS pour vous éviter l'avance des frais :

- un réseau national avec plus de 130 000 conventions avec les professionnels de santé,
- un système de géolocalisation pour vous permettre de trouver le professionnel de santé le plus proche de chez vous.

UN SERVICE ADHÉRENT PROCHE DE VOUS, dans nos agences, par téléphone ou sur internet, des renseignements sur votre dossier, vos remboursements, demandes de prise en charge, devis...

UNE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS sportives ou intellectuelles pour conserver la forme !

UNE ASSISTANCE pour écouter, informer, trouver des solutions.